

**Comité Régional de l'Emploi de la Formation et de l'Orientation Professionnelles**  
**Commission Emploi – Economie – Groupe de travail IAE**

Réunion du 13 juin 2018

*Relevé de décisions*

Participants

Mme Martine BOUCHER	DIRECCTE
Mme Delphine BRILLAND	DIRECCTE
M. Vincent FROMAGER	Pôle Emploi
M. Guillaume GRAVIER	CESER
M. Jean-François LHERMITTE	Département 76
M. Abdelkader OUADAH	Région
Mme Christèle REBILLON	Carif-Oref de Normandie

Ordre du jour

- 1. Présentation des orientations et des travaux en cours
- 2. Echanges sur le projet de stratégie régionale IAE

1. La composition de la commission a été formalisée lors du Crefop normand. Les Conseils départementaux ne sont pas forcément tous présents, ils devaient être informés de la réunion de ce jour via les Unités Départementales de la DIRECCTE. (UD)

Ils seront recontactés en vue d'une participation au groupe de travail.

L'objectif de la réunion est de réagir par rapport au document qui a été adressés : le projet de stratégie régionale pour l'insertion dans l'activité économique, rédigé en interne de la Direccte. Il a été diffusé dans les réseaux de l'IAE, via les UD et présenté début juin. L'objectif est d'élargir le cercle au SPE d'ici septembre.

Constats faits lors de la réunion régionale à Hérouville Saint Clair avec les réseaux de l'IAE et référents des UD, ainsi que les conseils départementaux des 3 départements ex bas-normands le 7 juin 2018 :

- le document a été assez bien reçu à ce stade avec une correction sur un intitulé (IAE et le programme d'investissement dans les compétences et non initiatives).

- l'objectif est de mettre en place un diagnostic dans une approche très prospective dans les territoires. Les réseaux remontent une nécessité récurrente de devoir s'adapter à une reprise économique : évolution du public reçu en période de crise ou de reprise économique.

2. – **Echanges autour du PIC et de la formation des salariés IAE** : l'accord cadre va couvrir la formation des salariés des réseaux IAE (signé le 28 mai 2018 par les têtes de réseau et OPCA au niveau national). L'EDEC découlera de l'accord cadre. Martine Boucher se rend à une audioconférence pour en savoir plus par rapport à ce sujet. Constat : selon le territoire, la prise en charge des formations des salariés des réseaux IAE n'est pas la même. L'objectif est de trouver un dispositif financier permettant de former ces salariés et avoir un socle commun pour les salariés de l'IAE dans l'ensemble des régions. Le champ de possibles est assez ouvert dans l'accord cadre, y compris les compétences de base (illettrisme). Une déclinaison régionale va devoir être rapidement

mise en place, au-delà des simples signataires de l'accord cadre du 28 mai (OPCA). La région et le SPE seront associés en Normandie.

- Les **résultats de l'enquête de la Cour des comptes** sur l'IAE est attendue dans quatre régions dont la Normandie (résultats régionaux avec zoom sur un département –Seine-Maritime) et il est proposé d'intégrer les éventuelles préconisations de celle-ci dans la stratégie.

- L'axe 3 est à **renforcer (accompagnement et pilotage financier et RH des IAE)**. Afin qu'elles puissent développer leur activité et chercher des partenariats avec le monde privé, elles ont besoin de se professionnaliser. 1<sup>er</sup> objectif : accompagner les bénéficiaires vers l'emploi durable pour sortir de ces dispositifs pour qu'elles aillent vers l'emploi classique. Sous-axe à développer : professionnaliser les structures pour répondre aux marchés publics.

- **Gouvernance et taille critique des SIAE** : ces notions permettent de mettre en évidence les fermetures des SIAE. Les SIAE les plus importantes n'accompagnent pas forcément mieux les salariés. Ce sont celles qui ont l'ingéniosité d'aller se battre qui perdurent. La gouvernance est primordiale. Une taille critique au-dessus et en dessous de laquelle ça peut plus ou moins fonctionner existe.

- **Mesure qualitative de l'insertion, taux de sortie dynamique et sécurisation des parcours** : la formation n'est pas l'outil le plus approprié, ce n'est pas le seul frein à lever pour accéder à l'emploi. Santé, logement... peuvent également être des freins. Le PEC n'est plus dans une logique administrative. On doit justifier du besoin de la personne même si elle ne remplit pas tous les critères. En fonction de son besoin, on construit un parcours. On doit adapter les outils du SPE à la personne. Lorsque la dynamique de l'emploi est importante sur un territoire, ce sont les publics les plus éloignés de l'emploi qui se retrouvent dans les IAE. Le taux de sortie dynamique ne peut être atteint (circulaire du 8 décembre 2008 où 60 % des sorties dans l'année doivent être des sorties dynamiques). A contrario, quid du sourcing des entrants ?

- Le **diagnostic souhaité par les réseaux** doit être assez fin :

- **Maillage territorial** car zones blanches à couvrir.
- **Besoins non couverts en matière d'activités** (niches). Exemple : problèmes sur filière technique dans la valorisation du textile, espaces verts saturé. D'autres filières peuvent être soutenues : valorisation de déchets, d'autres matières, agence de communication, boulangerie, maraîchage bio, numérique, sous-traitance... Des supports d'activité sont à inventer : aux conseils d'administration de proposer des choses.

- **Rôle à jouer par les collectivités territoriales et l'Etat** dans la manière de rédiger leurs marchés pour que tout le monde y trouve sa part, avec des clauses d'insertion et environnementales. Lorsqu'une offre disparaît, il faut anticiper pour le futur afin de faire émerger des initiatives.

- Dans l'axe 3, on peut mettre en avant **les initiatives mutualisées de SIAE** pour couvrir une zone. Cela pousserait les structures à travailler ensemble : création d'une hyper structure, création d'une structure unique pour répondre à des appels d'offres. Certaines structures d'IAE sont hors réseau. Isolées, elles n'ont pas compris l'intérêt d'être dans un réseau. La notion de mutualisation viendra tardivement.

- **Axe orientation tout au long de la vie** : les IAE en font partie. Il faudrait libérer davantage les publics pour qu'ils aillent vers des actions d'orientation (Cité des métiers, animateurs territoriaux en faveur de la promotion des métiers, branches professionnelles...) Tous les publics ne sont pas prêts mais pour ceux pour lesquels les freins périphériques à l'emploi sont levés, c'est possible. Au GRAPI

Normandie, les conseillers d'insertion et directeurs de structures peuvent être professionnalisés pour l'accompagnement des publics.

Une restitution de cette réunion se fera à la **commission emploi du 4 juillet à Caen à 10h**. Une autre réunion serait à prévoir en septembre avec le groupe de travail.